

Budget 2019-2020

5,2 milliards de dollars retournés dans le portefeuille des Québécois

Québec, le 21 mars 2019. – Le budget 2019-2020 poursuit l’engagement du gouvernement de retourner de l’argent dans le portefeuille des Québécois. Si l’on tient compte des mesures annoncées dans la mise à jour budgétaire de l’automne 2018, ce sont plus de 5,2 milliards de dollars qui seront retournés aux Québécois d’ici cinq ans. Le nouveau gouvernement répond donc aux préoccupations des Québécois, dont le fardeau fiscal a beaucoup augmenté au cours des dernières années, au point d’être l’un des plus élevés en Amérique du Nord.

À l’occasion du dépôt du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l’automne 2018, le gouvernement avait concrétisé plusieurs engagements en instaurant l’Allocation famille, en annonçant le montant pour le soutien des aînés et en gelant la contribution additionnelle pour la garde d’enfants. Aujourd’hui, le gouvernement poursuit son action, car le budget 2019-2020 prévoit notamment :

- l’uniformisation graduelle des taux de la taxe scolaire dès le 1^{er} juillet 2019¹ en vue d’atteindre un taux unique de taxation applicable à l’ensemble du Québec;
- l’abolition graduelle de la contribution additionnelle pour la garde d’enfants sur quatre ans à compter de 2019;
- la bonification de l’exemption des pensions alimentaires pour enfants à charge dans le calcul de programmes d’aide gouvernementaux;
- la bonification de l’incitatif à la prolongation de carrière des travailleurs de 60 ans ou plus;
- le prolongement du programme Roulez vert jusqu’en 2020-2021.

Uniformisation des taux de la taxe scolaire

Le budget 2019-2020 permet au gouvernement de faire un premier pas vers l’uniformisation des taux de la taxe scolaire, qui se traduira par une réduction du compte de taxes de 200 millions de dollars dès le 1^{er} juillet prochain² dans l’ensemble du Québec. Le gouvernement versera aux commissions scolaires 200 millions de dollars afin de compenser pleinement la réduction des revenus de taxe scolaire. Le financement du réseau de l’éducation ne sera donc pas touché.

À terme, un seul taux de taxation scolaire, basé sur le taux effectif le plus bas en 2018-2019, sera appliqué à l’ensemble du Québec. La réalisation de cet important engagement du nouveau gouvernement mettra fin aux iniquités du régime actuel entre les différentes régions, réduira le fardeau fiscal des Québécois et simplifiera l’administration de la taxe scolaire.

Abolition de la contribution additionnelle pour la garde d’enfants sur quatre ans

Après avoir annoncé, l’automne dernier, le gel de la contribution additionnelle pour plus de 140 000 familles, le gouvernement entreprend l’abolition complète sur une période de quatre ans de ce tarif imposé par le gouvernement précédent.

Dès 2019, plus de 40 000 familles n’auront donc plus à payer de contribution additionnelle, et 100 000 familles verront celle-ci réduite. En 2022, la contribution additionnelle sera abolie pour toutes les familles, ce qui représentera une réduction moyenne de leur charge financière de 1 200 \$ par année.

¹ Sous réserve de l’adoption du projet de loi n° 3.

² *Idem.*

Bonification de l'exemption des pensions alimentaires pour enfants à charge

Le gouvernement souhaite mieux soutenir financièrement les familles à faible revenu qui reçoivent des pensions alimentaires pour enfants à charge et qui ont recours à certains programmes gouvernementaux. Ainsi, le budget 2019-2020 prévoit que le montant de revenus de pension alimentaire pouvant être exempté du calcul des aides financières gouvernementales passera :

- de 100 \$ à 350 \$ par mois par enfant dans les programmes d'assistance sociale;
- de 1 200 \$ à 4 200 \$ par année par enfant dans le programme d'aide financière aux études;
- de 0 \$ à 4 200 \$ par année par enfant dans le programme d'aide juridique et les programmes d'aide au logement.

Avec la bonification de l'incitatif à la prolongation de carrière des travailleurs d'expérience et la prolongation du programme Roulez vert, ce sont des milliers de Québécois qui verront leur fardeau fiscal diminuer. Le budget 2019-2020 du nouveau gouvernement du Québec répond donc pleinement aux préoccupations de la population québécoise.

Citation :

« Nous nous sommes engagés à remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois et, rapidement, nous nous sommes mis au travail et avons annoncé des mesures concrètes dès la mise à jour budgétaire automnale. Nous poursuivons aujourd'hui nos efforts pour réduire le fardeau fiscal de milliers de Québécois. Nous sommes déterminés à dégager des marges de manœuvre additionnelles au cours des prochaines années pour nous permettre de réduire davantage le fardeau fiscal des citoyens. Nous avons pris des engagements envers les Québécois et nous allons les mettre en œuvre. »

Eric Girard, ministre des Finances du Québec

Lien connexe :

Tous les détails du budget 2019-2020 :

<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2019-2020/>.

– 30 –

Source :

Fanny Beaudry-Campeau
Attachée de presse
Cabinet du ministre des Finances
Tél. : 418 576-2786

